PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE

SAINT-TITE-DES-CAPS

MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 2 mars 2020 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents :

M. Ghislain Lachance Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel M. Éric Lachance

Ainsi que : Mme Sylvie Verreault agissant à titre de

secrétaire de l'assemblée deux (2) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 11410)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

- 1. Ordre du jour
- 2. Acceptation des minutes
- 3. Suivi des comités
- 4. Autorisation de procéder vente pour non-paiement de taxes pour 2019
- 5. Avis de motion règlement sur l'épandage en 2020
- 6. Adoption du projet de règlement # 530-2020 épandage en 2020
- 7. Dépôt du rapport financier 2019 du Journal le Montagnard
- 8. Formation pour les travaux publics espaces clos
- 9. Formation pour le responsable de l'écocentre
- 10. Modification du périmètre urbain retrait du chemin du Curé
- 11. Mandat à un évaluateur pour les camions SSI
- 12. Retrait du mandat au courtier vente des terrains au parc industriel
- 13. Programmation de la TECQ 2019-2023 mise à jour du Plan d'intervention de renouvellement des conduites
- 14. Demande en zone PIIA nouvelle construction résidentielle rue de la Forge lots 102-8 et 103-13
- 15. Renouvellement d'adhésion à la COMBEQ pour 2020
- 16. Demande au PPASEP analyse de vulnérabilité du puits PE-1
- 17. Appui aux demandes de modification au Fonds de la TECQ
- 18. Appui à la Municipalité de l'Ange-Gardien construction bâtiment de loisirs
- 19. Correspondances et divers
- 20. Paiement des comptes
- 21. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # #11411)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 3 février ainsi que celles de la session spéciale du 17 février 2020 soient et sont acceptées, telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Majella Pichette, Maire, mentionne au Conseil municipal que le projet de renouvellement de l'entente de la Régie intermunicipale de l'aréna Côte-de-Beaupré est pratiquement complété. Le renouvellement sera pour une période de dix (10) ans. La Ville de Beaupré facturera les taxes de services et éliminera la taxe foncière sur l'immeuble. La dette de 800 000 \$ sera payée par le Fonds éolien (18,5 % le fonds Ouest et 81,5 % pour le fonds Est). Si une municipalité se retire, la valeur aux livres sera retenue. Avant la signature de l'entente, il ne reste que la vérification des textes à effectuer par l'avocat au dossier. Il est important de souligner la collaboration étroite du ministère des Affaires municipales qui nous a supportés pour l'étude du dossier.

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne quant à lui que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. est à la recherche de deux (2) employés afin de réaliser les projets d'amélioration qui bénéficient d'une aide financière.

4. AUTORISATION DE PROCÉDER

Vente pour non-paiement de taxes pour 2019 (Rés. # 11412)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

De transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré la liste des immeubles dont les taxes 2019 sont impayées afin qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non-paiement de taxes de ces immeubles. Cette liste est reproduite à la fin de la présente résolution et sera mise à jour avant la date limite de transmission qui est le 20 mars 2020. Les montants dus inscrits n'incluent pas les intérêts.

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, est mandaté pour représenter la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps lors de cette procédure en vente pour non-paiement de taxes et est autorisé à soumettre un montant pour l'achat de la propriété, jusqu'à concurrence de la créance totale pour chacune des propriétés. En cas d'absence du Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Majella Pichette, Maire, est autorisé à le remplacer.

Liste des propriétés susceptibles d'être vendues pour non-paiement de taxes :

Propriétaires	# Lots	Montants dus
Gasse Jean-Sébastien	138-р	3 171,76 \$
Gauthier Nathaniel et Laurin Nathalie	429, 430	1 913,60 \$
Gauthier Nathaniel et Laurin Nathalie	269-р	1 884,90 \$
Gauthier Nathaniel	268-9	509,90 \$
Poulin Daniel	373-1	919,68 \$
Racine Martin et Mailloux Annie	263-1, 264-4-p	3 346,28 \$
Soucy Francis	94-p	342,22 \$
Soucy Francis	94-p	231,22 \$
Verreault Steven	205-1	1 315,91 \$

5. AVIS DE MOTION

Règlement sur l'épandage en 2020 (Avis # 11413)

Je soussignée, Anne-Marie Asselin, Conseillère, donne avis que je présenterai, lors d'une assemblée, un règlement pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours de l'année 2020 sur le territoire de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps.

Mme Anne-Marie Asselin	

6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 530-2020

<u>Épandage en 2020</u> (Rés. # 11414)

Considérant que l'article 550.2 du *Code municipal* permet aux municipalités locales d'interdire l'épandage à certains jours pendant une année ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps juge qu'il est préférable de préciser ces jours afin d'assurer une meilleure qualité de l'air en certaines périodes ;

Considérant qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné à cette même séance régulière de ce conseil municipal du 2 mars 2020;

Considérant les principaux articles donnés et expliqués devant l'assemblée par le Maire en lien avec ce projet de règlement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller et résolu unanimement

Que le projet de règlement # 530-2020 pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours de l'année 2020 dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que le présent projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

7. <u>DÉPÔT RAPPORT FINANCIER 2019 – JOURNAL LE MONTAGNARD</u>

Le Directeur général et Secrétaire-trésorier a déposé devant le Conseil municipal le rapport financier 2019 du journal Le Montagnard.

8. <u>FORMATION POUR LES TRAVAUX PUBLICS – ESPACES CLOS</u> (Rés. # 11415)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

D'autoriser les trois (3) employés des travaux publics à participer à la formation « Espaces clos » qui aura lieu à Saint-Joachim le 16 mars 2020. Le coût de cette formation sera partagé, à part égale, au prorata du nombre de personnes qui participeront à cette formation.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette formation sur présentation des pièces justificatives.

9. FORMATION POUR LE RESPONSABLE DE L'ÉCOCENTRE (Rés. # 11416)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

D'autoriser le responsable de l'écocentre, monsieur Daniel Fortin, à participer à la formation « Gestion et entreposage des RDD » qui aura lieu à Neuville le 2 avril 2020. Le coût de cette formation sera partagé, à part égale, au prorata du nombre de personnes qui participeront à cette formation.

D'autoriser le remboursement des dépenses reliées à cette formation sur présentation des pièces justificatives.

10. <u>MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN</u>

Retrait secteur du chemin du Curé (Rés. #11417)

Considérant les nombreuses demandes reçues afin d'autoriser de nouvelles constructions résidentielles aux abords du chemin du Curé ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps reconnaît le fort potentiel de développement des terrains se trouvant aux abords du chemin du Curé ;

Considérant que le chemin du Curé se trouve inclus dans la zone H-26;

Considérant que la zone H-26 est entièrement incluse dans le périmètre urbain de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que les terrains se trouvant à l'intérieur du périmètre urbain doivent, entre autres, être desservis par un réseau d'aqueduc et d'égout reconnu avant que des permis de construction résidentiels ne puissent y être émis ;

Considérant qu'aucun réseau d'aqueduc et d'égout reconnu ne dessert présentement les terrains se trouvant aux abords du chemin du Curé ;

Considérant l'ampleur des montants à investir pour qu'un réseau d'aqueduc et d'égout desserve les terrains se trouvant aux abords du chemin du Curé ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite répondre à une demande croissante pour de nouveaux terrains résidentiels en nature ;

Considérant que la MRC de La Côte-de-Beaupré appuie la vision de la Municipalité et pourrait être porteuse d'une demande de retrait de ce secteur devant la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ);

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord afin d'entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Communauté métropolitaine de Québec afin de voir à retirer le secteur du chemin du Curé du périmètre urbain, tel que défini à son plan d'urbanisme.

Le Conseil municipal demande au responsable de l'urbanisme de travailler conjointement avec la MRC de La Côte-de-Beaupré afin de monter un argumentaire à présenter devant la CMQ lors d'une prochaine rencontre du comité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

11. MANDAT À UN ÉVALUATEUR POUR LES CAMIONS SSI (Rés. # 11418)

Considérant que les camions, construits pour les services de sécurité incendie des municipalités, sont acquis à des coûts très dispendieux dû aux normes et règlementation en la matière et qu'ils sont souvent fabriqués sur mesure en fonction des besoins précis de chaque municipalité;

Considérant que ces camions subissent une dépréciation importante au fil des années malgré une utilisation plus ou moins fréquente ;

Considérant qu'au niveau des assurances municipales, ces camions sont assurés en fonction de la dépréciation à moins qu'une évaluation faite par un évaluateur accrédité puisse en démontrer leur valeur réelle ;

Considérant qu'il est important pour la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps de connaître cette valeur réelle afin de prendre la décision adéquate sur les valeurs en assurances nécessaires au remplacement de ces véhicules, advenant le cas ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétairetrésorier afin de faire une évaluation des trois (3) camions du service de sécurité incendie (SSI);

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte de faire faire une évaluation des valeurs réelles pour fin d'assurances des trois (3) camions du SSI auprès de la compagnie Groupe Denis Barriault Inc. Le coût de cette évaluation sera de 810 \$ taxes incluses (270 \$ par camion). Par la suite, une décision sera prise sur les valeurs qui seront prises en considération au niveau des assurances.

12. <u>RETRAIT DU MANDAT AU COURTIER</u>

Vente des terrains au parc industriel (Rés. # 11419)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps avait prévu vendre les deux (2) terrains qu'elle possède, à l'entrée du parc industriel, sur son territoire ;

Considérant le rapport de caractérisation et de positionnement stratégique que la Municipalité a fait faire, dans les dernières semaines par une firme spécialisée, qui arrive avec différents projets possibles comme piste de développement au niveau du parc industriel ;

Considérant que le Conseil municipal est ouvert à étudier certains projets qui pourraient voir le jour sur ces deux terrains, terrains positionnés avantageusement dans le parc industriel ;

Considérant qu'une demande possible d'aide financière pourrait être faite auprès de l'organismes Développement Côte-de-Beaupré afin de financer ce genre de projet, au même titre que d'autres projets liés à d'autres parcs industriels, ailleurs sur la Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire mettre fin au mandat avec le courtier immobilier, pour la vente des deux terrains situés à l'entrée du parc industriel, afin de se donner différentes options de développement sur ces deux terrains.

Que le Conseil municipal demande au Maire ainsi qu'au Directeur général et Secrétaire-trésorier de voir avec Développement Côte-de-Beaupré si une aide financière serait possible afin de financer un projet qui pourrait voir le jour sur ces deux terrains, au même titre que certains financements autorisés par l'organisme à d'autres municipalités pour leur parc industriel.

13. PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2023

Mandat pour la mise à jour du Plan d'intervention de renouvellement des conduites (Rés. # 11420)

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a octroyé à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps un montant d'aide financière dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 ;

Considérant que, pour remplir les conditions de projets admissibles afin de faire financer certains projets dans le cadre de ce programme, la Municipalité doit obligatoirement mettre à jour au complet son Plan d'intervention de renouvellement des conduites, plan qui a été fait en 2009 et qui a subi une mise à jour partielle en 2015 ;

Considérant les démarches effectuées par le Directeur général et Secrétairetrésorier avec la firme qui avait déjà travaillé sur ce document en 2009 et en 2015 afin de remettre à jour au complet en 2020;

Considérant la proposition reçue de la firme Tetra Tech afin de refaire ce plan conforme aux exigences du MAMH;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la proposition de la firme Tétra Tech afin de réaliser le Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts de la Municipalité et ce, en fonction des exigences du MAMH. Le coût sera de 14 700 \$ plus taxes et devra être réalisé le plus tôt possible afin de pouvoir avancer certains projets dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

14. DEMANDE EN ZONE PIIA

Nouvelle construction résidentielle rue de la Forge, lots 102-8 et 103-13 (Rés. # 11421)

Considérant la demande de permis formulée par le propriétaire du matricule 8424-52-7498, situé sur la rue de la Forge, sur les lots 102-8 et 103-13 ;

Considérant que la demande de permis vise la mise en place d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le site de ce matricule ;

Considérant que la résidence projetée sur ce site aura une superficie de 130,74 m²;

Considérant que cet immeuble se trouve en zone Ai-48, zone assujettie au règlement # 500-2017 ;

Considérant que la construction d'un bâtiment principal est une intervention assujettie au règlement # 500-2017, via l'article 7.2-1;

Considérant la conformité réglementaire des documents déposés par le propriétaire de cet immeuble ;

Considérant que le bâtiment projeté répond aux critères et objectifs des articles 7.4 et 7.5 du règlement # 500-2017 ;

Considérant l'analyse et la recommandation que le Comité consultatif d'urbanisme a effectuées de cette demande lors de sa rencontre du 11 février dernier ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte la demande déposée par le propriétaire de l'immeuble dont le matricule est le 8424-52-7498, situé sur les lots 102-8 et 103-13, afin d'y construire un nouveau bâtiment principal; le tout selon les plans déposés devant le responsable de l'urbanisme lors de sa rencontre du 11 février dernier.

15. <u>RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA COMBEQ POUR 2020</u> (Rés. # 11422)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise l'adhésion de monsieur Michel Thibodeau, responsable de l'urbanisme, comme membre de l'ordre professionnel à la COMBEQ pour l'année 2020. Les frais d'adhésion sont au coût de 380 \$ plus taxes.

16. <u>DEMANDE AU PROGRAMME PPASEP</u>

Analyse de vulnérabilité du puits PE-1 (Rés. # 11423)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du volet 1 du PPASEP, afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité pour le puits PE-1;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Que monsieur Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

17. <u>APPUI AUX DEMANDES DE MODIFICATION AU FONDS DE LA TECQ</u> (Rés. # 11424)

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Attendu que l'ensemble de ces travaux était admissible dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec, qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout, ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles :

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu que la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, met de la pression sur la Ministre de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna, afin de revoir les critères d'admissibilité des projets ;

Attendu que la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, recueille des témoignages et des résolutions de municipalités touchées par le problème causé par le gouvernement fédéral ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

D'appuyer la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution à la députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, Caroline Desbiens, et la Ministre fédérale de l'Infrastructure, Mme Catherine McKenna.

18. <u>APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE L'ANGE-GARDIEN</u> <u>Construction bâtiment de loisirs</u> (Rés. # 11425)

Considérant que la Municipalité de l'Ange-Gardien nous a fait parvenir une demande d'appui pour la construction du bâtiment et l'aménagement du parc des loisirs ;

Considérant la certaine proximité et l'utilisation complémentaire, de ce bâtiment, au terrain de soccer synthétique existant ;

Considérant que ce dernier dessert la Côte-de-Beaupré et l'Île d'Orléans pour une participation de plus de 1 000 joueurs ;

Considérant que c'est le point central de l'Association de soccer des Premières-Seigneuries ;

Considérant les ententes établies avec les divers utilisateurs ;

Considérant la demande de subvention auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur par la Municipalité de l'Ange-Gardien;

Considérant que, par ces installations, la Municipalité de l'Ange-Gardien veut favoriser la pratique sportive et les saines habitudes de vie chez les jeunes, de la Côte-de-Beaupré, en se dotant d'un bâtiment de loisirs et des infrastructures récréatives et sportives complémentaires ;

Considérant que le Conseil municipal est favorable à ce projet et souhaite l'appuyer officiellement ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par M. Ghislain Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps donne son appui à la Municipalité de l'Ange-Gardien pour la construction du bâtiment et l'aménagement du parc des loisirs.

19. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le rapport du Réseau Biblio sur la visite de soutien effectuée à la bibliothèque Emma-Duclos le 5 février dernier.
- Un accusé de réception du MAPAQ, de la résolution # 11387, concernant le projet de loi 48 (crédit de taxes foncières agricoles).
- Les procès-verbaux du Comité des loisirs des rencontres du 8 et du 29 janvier.
- Une lettre du MTQ confirmant une aide financière de 13 000 \$ accordée pour trois (3) ans pour effectuer des travaux d'amélioration sur le chemin du Curé, le rang St-Elzéar, les avenues de la Montagne et Royale, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale.
- Une lettre de Développement Côte-de-Beaupré nous annonçant que notre projet, concernant les panneaux descriptifs Boralex et touristiques, n'a pas été retenu dans le cadre de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale.
- La liste des interventions du SSI du mois de janvier.

20. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 11426)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Éric Lachance, Conseiller et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de février 2020, totalisant la somme de 113 289,07 \$.

Salaires

Pér. du 02/02 au 08/02 14 453,68 \$ Pér. du 09/02 au 15/02 8 147,50 \$ Pér. du 16/02 au 22/02 8 434,00 \$ Pér. du 23/02 au 29/02 8 062,90 \$

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén. et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

21. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u> (Rés. # 11427)

Il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il es	t 20 h 50.
	par la présente signature, approuve chacune procès-verbal, conformément à l'article 142
M. Majella Pichette, Maire	Mme Sylvie Verreault, Secrétaire